



REGLEMENT

CONCOURS MUNICIPAL

« ILLUMINATIONS ET DECORATIONS DE NOEL »

Article 1 : Objet

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la ville organise un concours sur le thème des « **illuminations et décorations de Noël** » afin de faire vivre l'esprit de Noël et de mettre en avant les actions menées par les habitants du Luc en Provence en faveur de l'embellissement de leurs jardins, fenêtres, balcons et terrasses.

Article 2 : Inscription et dates

Le concours est ouvert à tous les habitants de la commune dont les aménagements sont visibles de la rue ou de la route entre 17h et 22h. La participation est gratuite.

Les personnes désireuses de participer au concours « **illuminations et décorations de Noël** » doivent remplir un bulletin de participation et le déposer au musée du timbre (rdc du château de Vintimille) ou l'envoyer à l'adresse mail suivante : patrimoine@mairie-leluc.fr avant le **14 décembre 2025**.

Durée du concours du 1^{er} au 31 décembre 2025.

Les formulaires et le règlement du concours sont disponibles en mairie, au musée municipal du timbre situé au rdc du château de Vintimille, 2 avenue Gabriel Magnino ou téléchargeables sur le site communal

www.mairie-leluc.com

Article 3 : Catégories et prix

Ce concours comporte 5 catégories :

Catégorie 1 : fenêtre

Catégorie 2 : balcon, terrasse

Catégorie 3 : jardin, jardinet

Catégorie 4 : commerce, entreprise

Catégorie 5 : Prix « Coup de cœur » du jury

Le jury établira un classement selon des critères et élira un prix pour chaque catégorie.

Article 4 : Constitution du jury

Le jury du concours, placé sous la présidence de Monsieur le Maire, sera composé de au moins :

- Trois élus du Conseil municipal
- Un agent municipal représentant le service patrimoine

- D'enfants du Conseil municipal des jeunes ou d'autres enfants en cas d'impossibilité

Article 5 : Critères de sélection du jury

Le jury procède à l'évaluation des illuminations et décorations de Noël en s'affranchissant dans son jugement des contraintes liées aux dimensions des balcons et jardins ou à celles relatives aux bâtiments et notamment leur qualité esthétique.

Son appréciation est opérée selon quatre critères notés chacun sur dix points :

- Originalité des illuminations
- Présence de symboles de Noël (sapins, étoiles, flocons, cadeaux...)
- Harmonie
- Impression personnelle

Article 6 : Passage du jury

Le jury de sélection visitera les participants de la Commune durant la période du concours pour attribuer individuellement une note selon les critères de l'article 5 pour chaque réalisation.

Le passage du jury aura lieu partir de 17h30/18h00. La date sera communiquée le jour de l'inscription.

La sélection pour le palmarès sera effectuée selon la moyenne des notes attribuées par le jury.

Article 7 : Résultat et remise des prix

Le gagnant de chaque catégorie recevra un bon d'achat d'une valeur de 50 €.

Les lauréats seront personnellement informés de la date de remise officielle des prix.

La diffusion des résultats sera faite dans la presse locale et sur le site internet de la collectivité.

La remise des prix aura lieu début janvier 2026.

Article 8 : Acceptation du règlement

Les candidats acceptent sans réserve le règlement de ce concours ainsi que les décisions du jury.

Article 9 : Droit à l'image

Les candidats autorisent la commune à utiliser les photos de leurs illuminations et décorations de Noël : elles peuvent être utilisées pour l'édition de brochures, catalogues ou livres, ou tout autre support de communication. Les candidats déclarent accepter que leurs images soient utilisées par l'organisateur, sans contrepartie financière.

Fait à Le Luc-en-Provence, le 01 octobre 2025

Le Maire,

Vice-Président du Conseil départemental du Var



 Dominique LAIN



**CONCOURS MUNICIPAL
« ILLUMINATIONS ET DÉCORATIONS DE NOËL »**

BULLETIN DE PARTICIPATION

A remplir et à retourner au plus tard le 14 décembre 2025 :
soit au Musée du Timbre ,
soit par mail : patrimoine@mairie-leluc.fr
soit par courrier à : Hôtel de ville
Direction service culture et patrimoine :
- 3 place de la Liberté-
83340 Le Luc-en-Provence
Renseignements au 04.94.50.48.88

Nom :

.....

Prénom :

.....

Adresse :

.....

Téléphone :

.....

Adresse mail :

.....

Catégorie :

.....

En cochant cette case, je déclare avoir lu et accepte le règlement du concours « Illuminations et décorations de Noël » organisé par la municipalité.

Fait à :

Le :

Signature